

La DG professe les unités pivots...

Promesse de « poivrot » ?!



Avis syndicaux liminaires : *variés* !

La majorité des organisations syndicales s'expriment en liminaire.

Outre SOLIDAIRES (voir annexe 1, pages 2 et 3), la CDFT, la CGT et l'USD-FO lisent une déclaration. Propos liminaires pour UNSA.



Réponse DG : *tranquillisante* !!

Sur le point 1 relatif à la formation et aux 9 engagements (*détails ci-contre*), le but du GT est de faire, pour le DG, une « *présentation* » et un « *état des lieux* » des actions de formation.

Le sujet de la formation « *concerne toute la Douane, pas que la branche Surveillance.* »

NDLR : ça c'est de la lapalissade !

Sur le point 2 relatif aux moyens pour renforcer l'efficacité opérationnelle, le DG indique qu'il ne faut pas réduire ce point seulement à l'expérimentation des Groupes Opérationnels de Soutien Tactique-Douane (GOST-D).

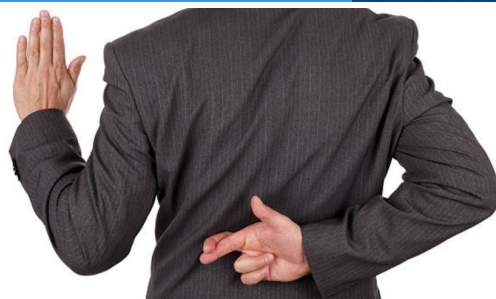
NDLR : C'est sans doute pour cela que les documents de travail se focalisent dessus !

Le DG précise qu'il s'agit juste d'une « *expérimentation*, rien de définitif... donc pas de risque, si ça ne fonctionne pas, on arrêtera tout. [...] Cela va permettre de tester nos capacités (humaines et matérielles). »

NDLR : notre pratique syndicale atteste de l'inverse ! Les expérimentations administratives sont trop souvent validées et étendues malgré leurs défauts !

Pas de visibilité sur le projet de loi de finances 2026 (PLF 2026), le DG ne sait pas quels seront les moyens, « *mais cette expérimentation permettra de les connaître* » !

Sur les besoins immobiliers, l'audit en cours, et là aussi le DG doit connaître les besoins pour demander des moyens au ministre. *NDLR : ne serait-ce pas mettre la charrue avant les bœufs ?!*



Gare à ne pas se jeter dans la gueule du loup !



Ordre du jour : *des mots, peu d'actes*

I – Point d'étape sur les actions formation du plan d'action pour la Surveillance (engagements 1 à 6, 8, 15 et 16)

Engagement 1 : augmenter la durée de stage en formation initiale dès la prochaine session :

- ACP2 : 13 → 14 semaines en 2025 (29/04 au 31/07) et 16 semaines en 2026

- C2 : 20 → 22 semaines en 2025 (du 05/11/24 au 04/04/25)

Engagement 2 : poursuivre la revue des formations à la sécurité et renforcer l'effectif des formateurs de l'Ecole nationale des Douanes de La Rochelle (END-LR) selon une trajectoire pluriannuelle (2024-2027) :

- Moniteurs TPCI : 6 en 2023 → 8 en 2024 → 10 en 2025

Engagement 3 : poursuivre les travaux sur la formation des chefs de service de la douane en surveillance (CSDS) et leur adjoints (CSDSA). Adapter la modularité du stage aux différents publics et mettre en place un tutorat pour les primo-encadrants de la Surveillance

Engagement 4 : poursuivre le développement des ressources pédagogiques numériques

Engagement 5 : faciliter l'accès à la formation en s'appuyant davantage sur les référents locaux

→ Dans le cadre du déploiement du scanner mobile de basse intensité (SMBI) en Guadeloupe et Martinique, les collègues pourront passer l'examen CAMARI sur place

Engagement 6 : Dans le cadre du plan national de formation relatif au nouveau code des douanes, prévoir une déclinaison adaptée aux agents de la Surveillance

Engagement 8 : affirmer, encadrer et valoriser la fonction de chef d'équipe (CDE) en précisant dans une instruction cadre son mode de désignation ainsi que les contreparties

→ équipe de formateurs autour d'un CSDSA & d'un CDE
→ formation recentrée sur management & méthodologie

Engagement 15 : conforter, enrichir la formation des agents en matière de sécurité et engager un plan d'actions pour favoriser l'exercice d'une pratique sportive

II – Réflexion sur l'expérimentation d'unités / groupes / équipes pour renforcer l'efficacité opérationnelle et adapter la réponse de la DGDDI à des missions de plus en plus sensibles (engagement 16)



Moyens renvoyés à plus tard : *quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup* !

Des exigences nouvelles envers les collègues. Zéro moyen supplémentaire alloué en conséquence. La « haute » administration fait décidément du neuf avec du vieux !

SOLIDAIRES a justifié sa sortie en intersyndicale avec la CFDT et la CGT par une prise de parole commune reprise dans le compte-rendu qui suit (voir annexe 2, page 4).



**Toujours plus,
avec toujours
moins !**

Mesdames et messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la 18^e réunion en 3 ans sur la branche Surveillance (SURV) de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI).



Ordre du jour : formations et expérimentation

Voici l'ordre du jour proposé :

- 1^o) Point d'étape sur les actions de « formation » du plan d'action pour la surveillance
- 2^o) Réflexion sur l'expérimentation des Groupes Opérationnels de Soutien Tactique-Douane (GOST-D) pour renforcer l'efficacité opérationnelle et adapter la réponse de DGDDI à des missions de plus en plus sensibles.

Sur le point 1, nous verrons 9 engagements :

- la durée de stage en formation initiale des ACP2 et contrôleurs,
- la revue du cahier des charges des formations sécurité,
- la formation des CSDS, CSDS-A et CDU,
- le développement des ressources pédagogiques numériques pour les formations en distanciel...
- l'accès à la formation au niveau local,
- la formation au nouveau code des douanes,
- la formation à la fonction de chef d'équipe,
- la formation des agents en matière de sécurité et la pratique sportive,
- la formation des agents des unités, groupes ou équipes qui renforceront l'efficacité opérationnelle.



Un effectif fantôme pour les GOST-D!

Venons-en donc au point 2, sur l'expérimentation d'unités, groupes ou équipes pour renforcer l'efficacité opérationnelle !

SOLIDAIRES s'interroge sur les points suivants :

- Pourquoi ne pas augmenter les effectifs des échelons des directions des opérations douanières (DOD) pour créer des Groupes de Soutien Opérationnel (GSO) au niveau interrégional ?
- Quels seront les moyens financiers alloués à la création et à l'équipement des groupes Opérationnels de Soutien Tactique-Douane (GOST-D) ?
- Comment concilier côte de service et permanence opérationnelle ?
- Ne risque-t-on pas de fragiliser des services déjà en souffrance en impactant leur effectif et leurs moyens ?
Petit indice, la réponse est dans la question.

Groupe de Travail de Réseau
Surveillance
du jeudi 10 avril 2025



Missions / Carrière

Liminaire



Qui est disponible ?



Annexe 1 : liminaire SOLIDAIRES (suite et fin)



L'évidence : le revendicatif SOLIDAIRES

Les multiples actions de formation reprises dans le point 1 à l'ordre du jour vont obérer de façon conséquente l'efficacité opérationnelle, et donc les résultats contentieux.

**La DGDDI ne pourra pas faire de miracle.
Les douaniers n'ont pas le don d'ubiquité.**
Ils ne pourront pas être en même temps :

- en formation
- et en contrôle.

Si les actions de « formation » du plan d'action pour la surveillance sont nécessaires, leur impact ne peut donc être négligé.

Quant à la mise en place de GOST-D, elle se résume à un tour de passe-passe où l'on va :

- déshabiller les services, en moyens humains et matériels...
- ... en espérant maintenir un niveau de performance élevé...
- ... sans se soucier du bien-être et des conditions de travail des douaniers !

Notre revendicatif est exprimé de longue date :

- SOLIDAIRES rappelle sa revendication du **Télétravail pour la branche de la Surveillance**, sans quoi la nécessaire formation continue ne pourra se faire que dans les (mauvaises) « conditions habituelles »...
...voire pas du tout ?!
- SOLIDAIRES Douanes revendique un plan d'investissement annuel de 5 milliards d'euros à la DGDDI.
Cela correspond à un triplement des effectifs, mieux rémunérés et dotés d'outils adéquats (garde-côtes, informatique, immobiliers, etc).



La feuille de route DG : des idées mais pas ou peu de deniers

Dans l'attente de la satisfaction de nos revendications légitimes, SOLIDAIRES attend d'avoir des chiffres clairs et consolidés en face des engagements.

Comment évoquer des engagements financés via une expression budgétaire pluriannuelle à compter du projet de loi de Finances 2026 (PLF 2026) lorsque l'on voit la difficulté du gouvernement à voter le PLF 2025 et les restrictions budgétaires qui en découlent ? Pardonnez nous d'être pessimistes...

Il y a bien longtemps que les promesses de la Direction Générale ne nous font plus rêver. Au contraire, elles nous font rire...jaune.

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Le jeudi 10 avril 2025



CORVÉABLES À MERCI POUR QUE DALLE !!!

La CFDT, CGT, SOLIDAIRES et la CFTC ont quitté ce jour la réunion sur le chantier de la Surveillance portant sur la création des unités pivot.

En effet dans les documents qui nous sont présentés le DG propose la création d'un nouveau modèle d'unité, dont les agents seront disponibles H24 7J/7, et le tout à effectifs constants ponctionnés dans les unités locales.

Le but de ces unités corvéables à merci : faire des missions propres à la DOD (filature, gestion d'aviseur, lutte anti-terrorisme, gardiennage et convoysages).

Et bien sûr le tout sans moyens, sans formation et avec une compensation financière au rabais (150 euros).

Compte tenu des enjeux :

- En matière de sécurité (la formation d'un agent DOD dure 6 semaines).
- Sur les conditions de travail : aucune étude d'impact sur les cotes de service, ni aucune garantie sur la récupération en heures, ni sur le paiement des heures de nuit).
- Sur le devenir des petites et moyennes unités qui ne survivront pas à ce projet Douane 2030.

La CFDT, la CGT, SOLIDAIRES et la CFTC revendiquent :

- Un abondement en effectifs de la DOD (renforcement des unités existantes, création de nouvelles antennes et de GSO en région).
- Un abondement en effectifs des CRPC.
- La formation VD LS pour tous les agents de la Surveillance concernés
- Un nouveau contrat social et indemnitaire (récupération des heures pénibles, paiement intégral des heures de nuit, prime d'astreinte revalorisée, prime de risque revalorisée).

La CFDT, la CGT, SOLIDAIRES et la CFTC sont favorables à une évolution des métiers de la Surveillance, mais avec un vrai budget, une véritable ambition en matière de formation et une réelle revalorisation salariale à la hauteur de l'investissement des agents de la Surveillance.

Paris, le jeudi 10 avril 2025